

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1996**



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

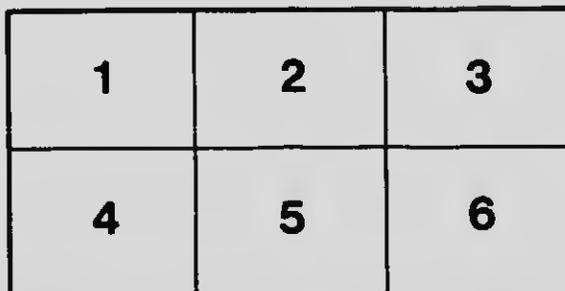
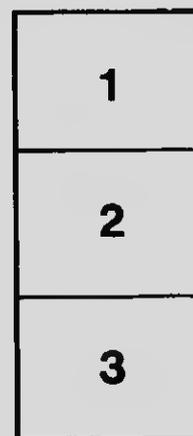
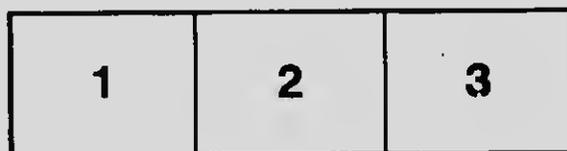
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contains the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

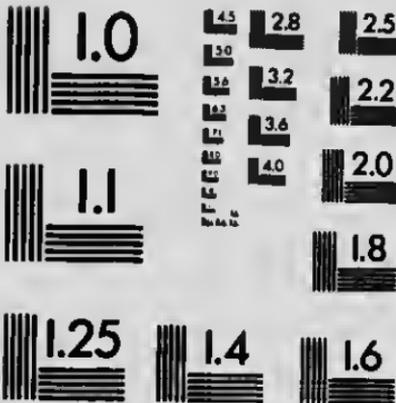
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminent soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminent par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., pouvant être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit sur un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482-0300 - Phone  
(716) 288-5989 - Fax

# PROGRAMME

DU

## Parti National Libéral-Conservateur



TRÈS HONORABLE ARTHUR MEIGHEN  
PREMIER MINISTRE DU CANADA

Le programme du Parti National Libéral-Conservateur est résumé dans ce programme. Les principes fondamentaux de la politique de ce parti sont exposés dans les articles suivants.

P971.07

P943 pm

3101PTOL1248  
201112-THAS

## **Programme du parti National Libéral-Conservateur**

Le programme adopté par le parti national, libéral et conservateur est comme suit:-

### **STATUS CONSTITUTIONNEL.**

Ferme adhésion au lien britannique dans l'entière confiance que le Canada trouvera la voie de son plein développement, de son utilité et de son influence comme membre du "commonwealth" britannique avec un status de nation autonome égal à celui des autres membres. Le maintien de l'autonomie du Canada et de ses droits et pouvoirs acquis de nation autonome; l'approbation du principe qu'aucun traité, convention ou engagement susceptible d'affecter tout l'empire ne doit être contracté qu'après consultation et par consentement mutuel dans l'intérêt commun.

Approbation de la participation du Canada à la Ligue des Nations avec la ferme détermination de maintenir son status actuel comme membre de la Ligue.

Soutien par tous les moyens à la disposition du pouvoir fédéral de l'autorité constitué dans tout le Dominion; maintien du contrôle parlementaire sur toute la législation; respect aux droits et aux pouvoirs des provinces.

### **L'IDÉAL CANADIEN**

Adoption des mesures nécessaires pour maintenir et protéger les idéals de la nation canadienne; collaboration avec les provinces qui s'efforcent de canadieniser les immigrants étrangers; développement d'un esprit canadien au lieu d'un esprit de classe ou de groupe et élimination de tous les préjugés qui tendent à retarder ou à détruire l'unité et le développement de la nation.

## POLITIQUE NATIONALE

Application pratique du principe que le parlement et le gouvernement existe pour faire et administrer des lois pour toute la nation et non pas au bénéfice d'une classe ou d'un groupe au détriment du reste de la nation; mise en vigueur d'une politique nationale dans son application et ses effets embrassant le développement du Canada tout entier et la prospérité et le bonheur de tous ses habitants.

### LE TARIF

Révision complète du tarif dans le but d'adopter les mesures raisonnables et nécessaires.

- (a) pour aider à obtenir des revenus suffisants.
- (b) pour stabiliser les industries légitimes.
- (c) pour encourager l'établissement de nouvelles industries essentielles au développement économique du pays.
- (d) pour développer nos ressources naturelles.
- (e) pour prévenir l'exploitation du consommateur par l'abus du tarif.
- (f) pour sauvegarder les intérêts du peuple canadien dans la lutte mondiale actuelle pour la conquête de la suprématie commerciale et industrielle.

Employé comme moyen de procurer des revenus, le tarif doit être réparti de façon à faire peser le gros du fardeau sur ceux qui sont le plus en état de le porter. Les articles de luxe doivent être lourdement taxés par l'imposition de taux de douane ou d'accise. Les denrées et les autres choses nécessaires à la vie, non produites ou fabriquées au Canada, doivent, si toutefois on les taxe, n'être taxées qu'en tant que cela est nécessaire pour les fins de revenus.

Celles produites au Canada ne doivent être soumises qu'aux droits de douane nécessaires dans l'intérêt général du pays lequel sera déterminé de temps en temps par une enquête rigoureuse.

En dehors de la question de revenu, le tarif doit assurer le maintien, la stabilité et la prospérité des entreprises canadiennes dans le développement de toutes nos ressources naturelles en terres, forêts, mines et pêcheries, aussi bien que de nos industries manufacturières. On doit aussi ne point perdre de vue l'importance de créer et de maintenir une situation assurant aux travailleurs industriels canadiens un emploi stable et rémunérateur et de maintenir des conditions de vie sociale convenables parmi notre population laborieuse.

Il n'est pas, sans aucun doute, de l'intérêt du Canada tout entier que les ouvriers canadiens soient forcés de rechercher dans les pays étrangers une occupation qui leur est refusée chez eux en raison de l'exportation des ressources naturelles dont le Canada est si abondamment pourvu.

### **DÉVELOPPEMENT COMPLET DES RESSOURCES NATURELLES.**

Dans le but d'encourager le plus complet développement de nos ressources naturelles, le tarif doit être établi de telle façon qu'il rende possible l'achat de la machinerie et des instruments nécessaires à la production à des prix qui puissent équitablement soutenir la comparaison avec ceux des autres pays pour les mêmes articles. La loi du tarif révisée doit être rédigée et administrée de façon à empêcher efficacement qu'aucun droit de douane ne serve à faciliter la formation ou le maintien d'aucun cartel, trust, association ou entente parmi les manufacturiers ou producteurs dans le but de restreindre le commerce, d'enrayer la concurrence ou d'augmenter indûment le prix de vente de tout article de commerce, aux dépens du public.

**Le principe de commerce privilégié entre les différents membres du "commonwealth" britannique doit être maintenu et étendu de temps en temps à tel degré jugé praticable et compatible avec les intérêts canadiens.**

Bien qu'une révision du tarif canadien basée sur les considérations ci-haut soit nécessaire, on doit reconnaître,

qu'à cause de la guerre, la situation économique et commerciale dans l'univers entier, a été profondément perturbée et que, par voie de conséquence, il n'est ni praticable, ni possible, dans l'intérêt national et public, d'entreprendre cette révision jusqu'à ce qu'une enquête complète ait établi les faits essentiels sur lesquels les révisions de tarif doivent être, de toute nécessité, basées.

### **APPLICATION DU PRINCIPE DE L'IMPÔT DIRECT.**

Le maintien et l'application continue du principe de l'impôt direct en vue d'accroître le revenu national provenant de cette source doit être établi de telle façon que le fardeau pèse sur les plus capables de le porter. En arrêtant les méthodes d'impôt et en fixant les taux, on doit tenir compte aux besoins de revenus des provinces et des municipalités et on doit prendre soin d'éviter de créer une situation qui découragerait l'immigration ou le placement, au Canada, de capitaux essentiels à notre développement économique.

### **DÉPENSES NATIONALES**

En raison des lourds fardeaux financiers créés par la guerre et résultant de la politique des chemins de fer, adoptée avant la guerre, l'intérêt général de la nation demande que l'on pratique la plus stricte économie dans tous les départements de l'administration, et qu'on travaille efficacement à la réduction de la dette de guerre. Toutes les dépenses, mêmes celles qui sont productives, doivent être strictement limitées à l'essentiel.

On doit élaborer et adopter des méthodes plus complètes et plus efficaces pour le contrôle des dépenses par le parlement.

### **CHEMIN DE FER D'ÉTAT**

Reconnaissance de la nécessité dans les circonstances actuelles d'amalgamer et d'unifier les diverses lignes de chemins de fer propriété du Dominion, en vue d'éliminer le double emploi et d'effectuer des économies dans la construction et l'administration.

**Direction et exploitation efficace du réseau entier des chemins de fer d'État sans intervention politique d'aucune sorte.**

**Etablissement d'une capitalisation convenable pour le réseau des chemins de fer d'État.**

### **AVIATION ET DÉPENSE NATIONALE.**

Réorganisation sur une base modérée du système de la milice canadienne, et restriction des forces permanentes à une organisation qui serve de noyau aux forces pour la défense du pays, maintienne le respect de l'autorité constituée et garantisse la sécurité publique.

Etablissement et maintien d'un noyau efficace d'un service d'aviation canadien constitué et administré de telle façon qu'il puisse être utilisé soit pour des fins militaires, soit pour des fins civiles.

### **AIDE AUX VÉTÉRANS.**

Continuation de l'aide aux anciens membres de l'armée canadienne pour leur permettre de s'adapter à la nécessité de la communauté.

Si l'expérience en démontre la nécessité, considération spéciale et renouvelée des réclamations faites de la part des soldats invalides ou des familles de ceux qui sont tombés, afin que la nation s'acquitte au complet de sa dette envers ceux qui ont souffert.

### **TRAVAIL.**

Mise en vigueur de telles lois qui mettront à exécution les idées et les principes incorporés dans le traité de paix, ayant égard, tel que prévu dans le traité, au moment où sera adoptée et à la forme que revêtera cette législation chez d'autres nations. Développement de la confiance et de la collaboration entre employeurs et employés.

### **AGRICULTURE.**

L'inauguration d'une politique conçue en vue d'accroître la production agricole du Canada et d'améliorer les méthodes et les facilités de mise en

**vente afin d'obtenir les meilleurs résultats pour les producteurs.**

**Avec cet objet en vue et afin d'éviter de doubler inutilement les services et les frais, entente avec ces provinces relativement aux activités futures des ministères fédéral et provincial de l'agriculture.**

Collaboration avec les provinces dans l'intention de faciliter le crédit agricole et l'amélioration des conditions de vie, au point de vue social, des groupements ruraux.

Règlementation et contrôle des entrepôts frigorifiques de façon à pourvoir convenablement à la mise sur le marché, dans l'intérêt du producteur et du consommateur, des denrées périssables.

Collaboration avec les ministères provinciaux de l'agriculture dans un commun effort ayant pour objet l'amélioration des industries de l'élevage et laitière pour augmenter la production et en améliorer la qualité.

Faciliter et encourager d'avantage toutes les modalités de la production agricole par des travaux de recherche et d'expérimentation.

### **COMMERCE EXTÉRIEUR.**

Continuation de l'étude par des experts, des marchés étrangers et des facilités qu'ils peuvent offrir au développement et à l'extension du commerce canadien, et compilation et distribution de renseignements pertinents et à jour aux hommes d'affaires du Canada. Agences de publicité efficaces pour faire connaître à l'extérieur les ressources commerciales et les produits du Canada. Echange continu de communications et de visites personnelles entre nos agences à l'extérieur et nos producteurs au pays. Système de statistiques fiables et complètes de notre production et de notre distribution commerciale, minière, forestière et agricole.

### **IMMIGRATION.**

Adhésion ferme au principe que le Canada, en sa qualité de nation autonome, a le droit absolu de déterminer sa propre politique d'immigration.

**Encouragement vigoureux de l'immigration des classes désirables de gens déterminés à établir leur foyers au Canada et de devenir de loyaux citoyens canadiens. Comme dans le passé, les agriculteurs éventuels, les valets de ferme et les domestiques seront seuls recherchés.**

Continuation et extension de la politique adoptée pour empêcher le débarquement au Canada de ceux atteints d'infirmités physiques ou mentales ou de toutes personnes susceptibles d'être à charge à la communauté, ou dont les coutumes et les manières de vivre sont de nature à empêcher, dans un délai raisonnable, leur assimilation.

### **CONSERVATION DE NOS RESSOURCES NATURELLES.**

Concession à des conditions équitables, du reste domaine public déteu par le Dominion, à toute province du Canada, dans laquelle tel domaine est situé, sujette à telles réserves qui peuvent être jugées utiles dans l'intérêt public.

Pour ce qui est du domaine public et de toutes les autres ressources naturelles en dehors des provinces, et propriété du Dominion, adoption de telles mesures qui auront pour effet de les utiliser et de les développer à l'avantage de tout le Canada.

### **ROUTES ET NAVIGATION INTÉRIEURE.**

Tel développement ultérieur des systèmes de canaux existants au Canada nécessaire à l'amélioration de la navigation et à l'abaissement du coût de transport, tout en cherchant en même temps, à développer la production et les utilisations de l'énergie électrique pour les fins domestiques, agricoles, municipales et ferroviaires, et sous telle réglementation prudente qu'elle protégera entièrement les intérêts du public.

Complète mise à exécution des dispositions adoptées par le parlement décrétant la coopération avec les provinces dans la construction des routes nationales.

